Baccalauréat 2013

Nouvelles modalités des épreuves de langues vivantes

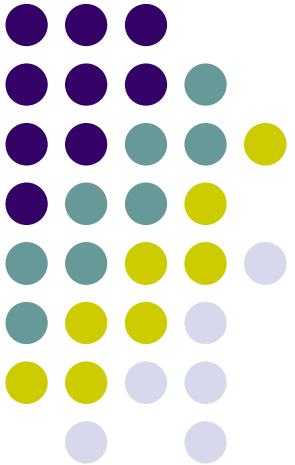

Contexte institutionnel

Nouveaux programmes communs

Nouvelle organisation du lycée

Nouveaux enseignements

Contexte pédagogique

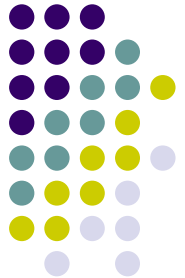

- Utilisation de l'échelle des niveaux définis par le CECRL (A2 – C1)
- Évaluation de toutes les activités de communication langagière
- Apprentissage par compétences au collège (LPC)
- Emergence de la notion de profil linguistique
- Priorité à l'entrée culturelle déclinée en notions

Continuum pédagogique collège - lycée

LPC *Compétence 2*		Baccalauréat 2013
Réagir et dialoguer	→	Expression orale, partie 2
Écouter et comprendre	→	Compréhension de l'oral
Parler en continu	→	Expression orale, partie 1
Lire	→	Compréhension de l'écrit
Écrire	→	Expression écrite

Notions des programmes du collège (rappel)

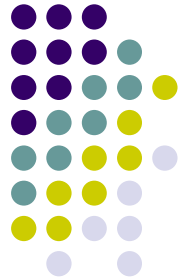

Classe	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
Sixième Cinquième	A1-A2	**« Tradition et modernité »**	▪la vie quotidienne et le cadre de vie ▪le patrimoine culturel et historique ▪repères et réalités géographiques ▪le patrimoine littéraire et artistique
Quatrième Troisième	A2-B1	**« L'ici et l'ailleurs »**	▪voyages ▪école et société ▪science et science fiction ▪langages ▪découverte de l'autre

Notions des programmes du lycée (rappel)

Classe	Niveau cible	Entrée culturelle	Notions
Seconde	A2-B1	**« L'art du vivre ensemble dans l'aire linguistique concernée »**	▪mémoire : héritages et ruptures ▪sentiment d'appartenance : singularités et solidarités ▪visions d'avenir : créations et adaptations
Cycle terminal	B1-C1	**« Gestes fondateurs et mondes en mouvement »**	▪mythes et héros ▪espaces et échange ▪lieux et formes du pouvoir ▪l'idée de progrès.

Structure des épreuves de langues vivantes – Tronc commun LV1 et LV2

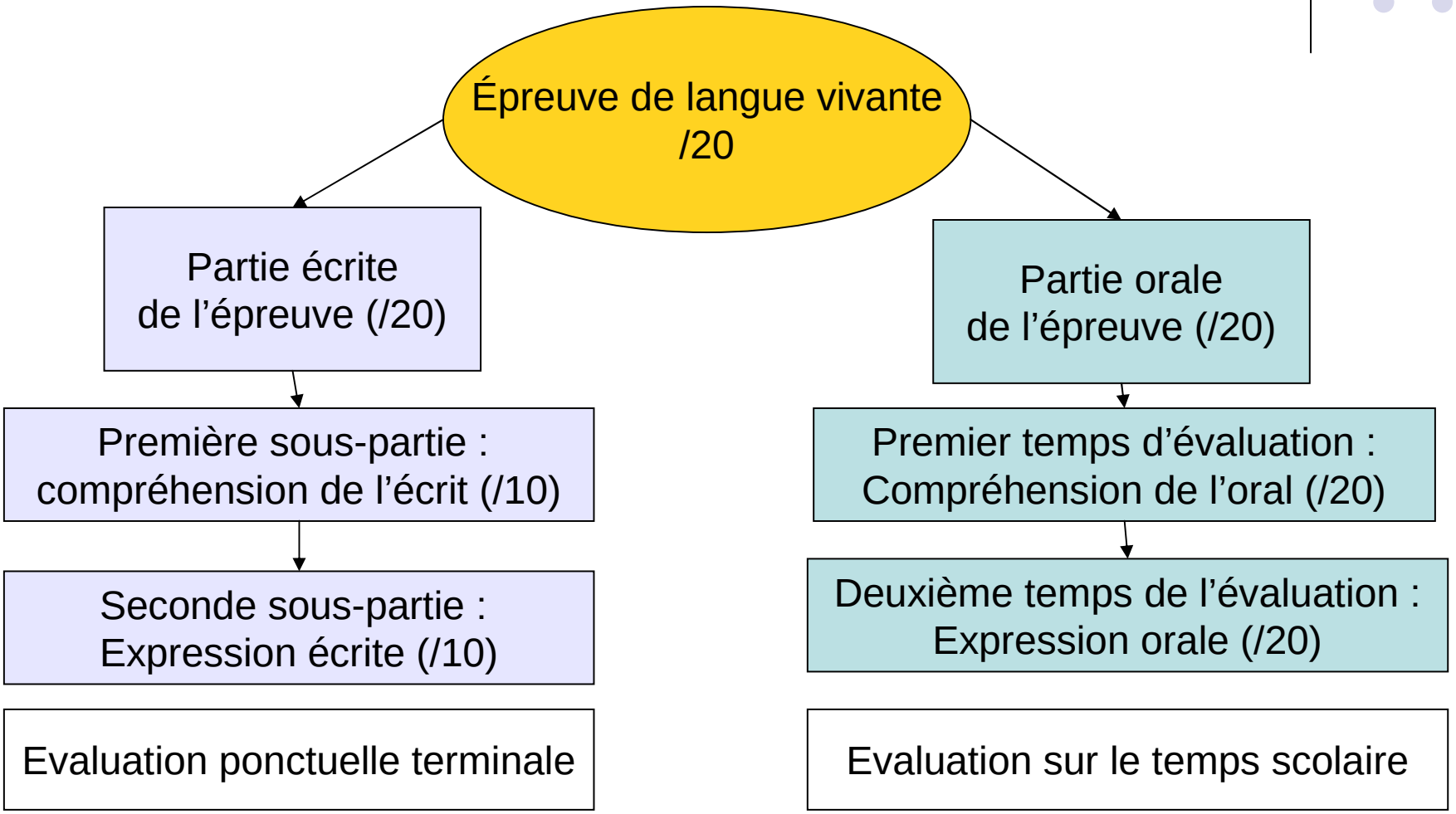

Structure des épreuves de langues vivantes – Série L – LV1 et LV2

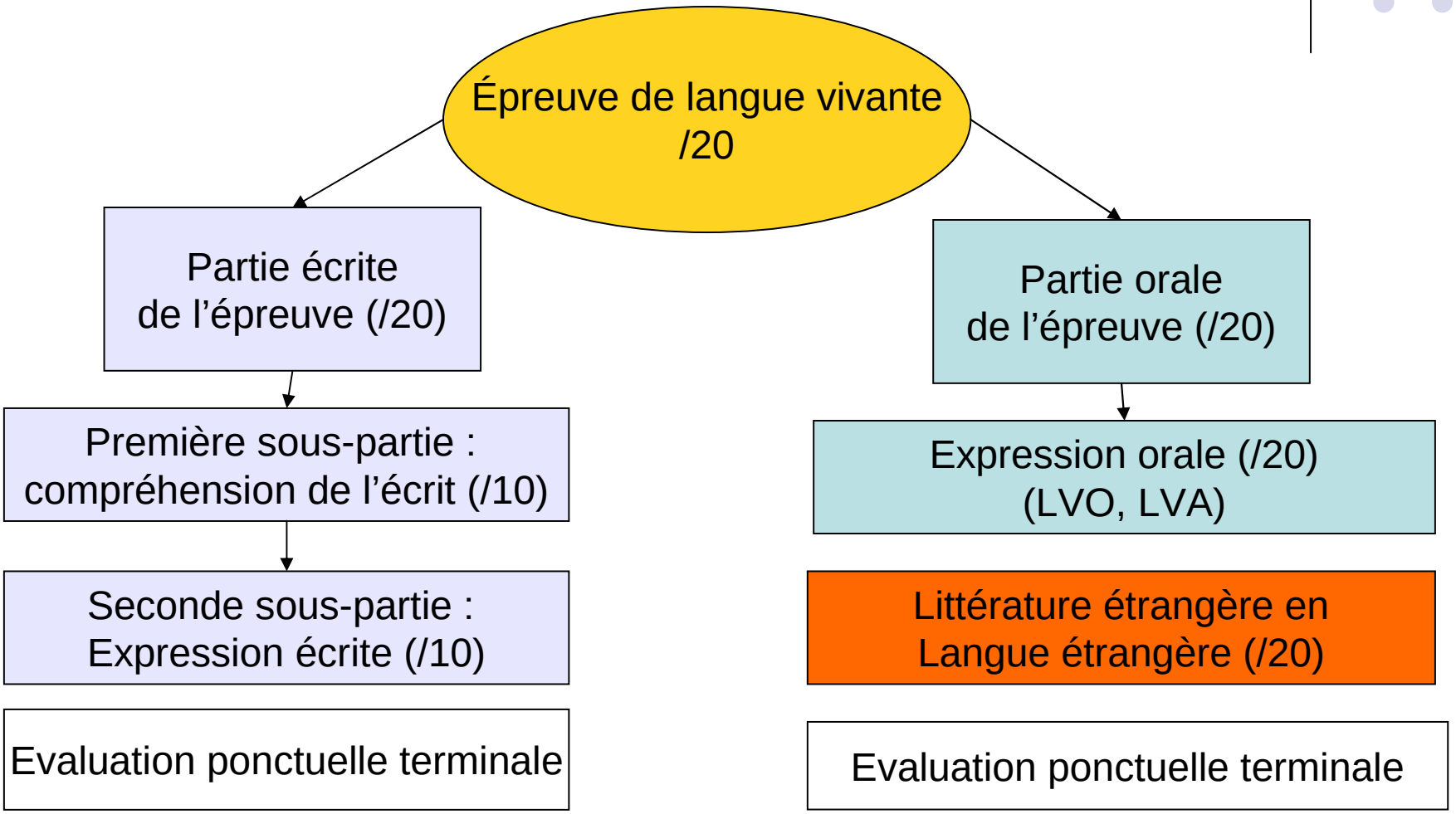

Typologie des épreuves

Epreuve	Forme	Evaluateur	Organisateur
Ecrit : toutes séries	ponctuelle terminale	**Correcteur**	Académie
Oral obligatoire : séries ES, S, technologiques	en cours d'année	**Professeur**	Etablissement
Oral obligatoire : série L	ponctuelle terminale	**Examinateur**	Académie
Oral LV3 : séries générales	ponctuelle terminale	**Examinateur**	Académie

Objectifs de l'épreuve en séries générales et technologiques

Niveau visé	Langue
A2 **Niveau intermédiaire ou usuel**	**LV3**
B1 **Niveau seuil**	**LV2**
B2 **Niveau indépendant**	**LV1 - LVA (LV2)**
C1 **Utilisateur expérimenté**	**LVA (LV1)**

Coefficients par série
(F : épreuves facultatives)

Séries	LV1	LV2	LV3	LVA	LELE	Total
ES	3	2	F			5
S	3	2	F			5
L	4	4	4 (F)	4	1	13
STI2D	2	2				4
STD2A	2	2				4
STL	2	2				4
STG CGRH	3	3	F*			6
STG MCFE	3	2	F*			5
STG GSI	2	2	F*			4
ST2S	2					2

* Epreuve facultative autorisée jusqu'à la session 2013 avant rénovation en STMG.

Temps d'épreuve par série
(hors temps de préparation)

Séries	CE + EE		CO		EO	
	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2
ES	3h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min
S	3h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min
L	3h	3h	---	---	20 à 40 min	20 à 40 min
technologiques	2h	2h	10 min*	10 min*	10 min	10 min

* Temps auquel il faut ajouter le temps d'écoute (maximum : 6'30)

Calcul de la note de langue vivante (LV1 et LV2)

Séries	CE + EE	CO	EO
ES	50%	25%	25%
S	50%	25%	25%
L	50%	---	50%
technologiques	50%	25%	25%

N.B. : la note de LELE est indépendante de la note de langue vivante.

Compréhension de l'écrit
Toutes séries : LV1 et LV2

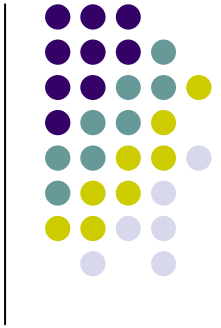

SUPPORTS
1, 2 ou 3 documents
de type informatif, descriptif, narratif ou argumentatif
en lien avec les notions du programme
pouvant comporter des éléments iconographiques
épreuve ponctuelle terminale

APTITUDES EVALUEES	
B2 – LV1	B1 – LV2
Identifier Repérer Comprendre **Percevoir**	Identifier Repérer Comprendre

Sous-partie notée sur 10 points
au demi-point près

Expression écrite
Toutes séries : LV1 et LV2

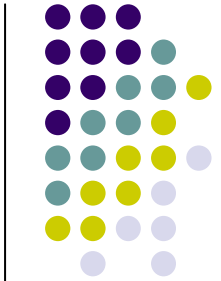

PRODUCTION
un ou plusieurs textes
prenant appui sur des événements, faits ou prises de positions identifiés dans la partie « compréhension » (B1 / B2)
ou sur un document « tremplin » (B2)

APTITUDES EVALUEES	
B2 – LV1	B1 – LV2
Construire un texte Rédiger dans une langue correcte Articuler son discours **Argumenter** **Nuancer** **Justifier une prise de position**	Construire un texte Rédiger dans une langue correcte Articuler le discours

Sous-partie notée sur 10 points
au demi-point près

Compréhension de l'oral : ES, S, Technologique – LV1 et LV2

MODALITES
1 ou 2 supports audio ou vidéo (1'30) liés aux notions du programme
3 écoutes espacées d'une minute
rendre compte par écrit et en français de la compréhension : 10 minutes
deuxième trimestre de terminale
Grille d'évaluation fournie

APTITUDES EVALUEES	
B2 – LV1	B1 – LV2
Comprendre : ▪les idées les plus simples ▪certaines informations ▪les informations principales **▪des détails significatifs** **▪l'attitude du locuteur**	**Comprendre** : ▪les idées les plus simples ▪certaines informations ▪les informations principales
Sous-partie notée sur 20 points	

Expression orale : ES, S, STI2D, STD2A, STG, ST2S - LV1 / LV2

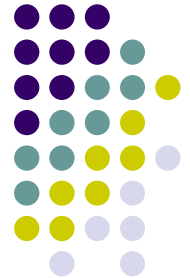

MODALITES	APTITUDES EVALUEES
troisième trimestre de terminale	B2 – LV1 / B1 – LV2
10 min de préparation 10 min d'épreuve	S'exprimer en continu Prendre part à une conversation Intelligibilité / recevabilité linguistique
Le candidat tire au sort l'une des notions étudiées dans l'année	Sous-partie notée sur 20 points
Présentation de la notion : 5 min Entretien avec le professeur : 5 min	Grille d'évaluation fournie

Epreuve orale de LV3
Enseignement de spécialité ou facultatif (pas de LV3 en série technologique)

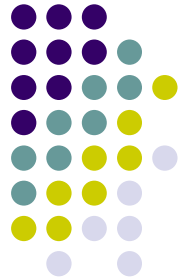

MODALITES	APTITUDES EVALUEES
Préparation : 10 min Epreuve : 20 min	A2
Présentation d'une liste de notions et les documents par le candidat	Produire un discours assez nuancé Prendre sa part dans un échange S'exprimer dans une langue globalement correcte
Choix d'une notion par l'examinateur	
Présentation de la notion : 10 min Entretien avec l'examinateur : 10 min	Epreuve notée sur 20 points
épreuve ponctuelle terminale	Grille d'évaluation fournie

Littérature étrangère en langue étrangère - Série L

MODALITES

Préparation : 10 min
Epreuve : 10 min

Proposition par le candidat
de deux dossiers, chacun sur une thématique étudiée dans l'année

Choix d'une thématique
par l'examinateur

Présentation de la thématique : 5 min
Entretien avec l'examinateur : 5 min

Grille d'évaluation fournie (/20)

APTITUDES EVALUEES

B1 vers B2

Présentation du dossier
Niveau de lecture des documents
Culture littéraire
Expression orale

DOSSIER

Trois extraits d'œuvre(s) étudiée(s) (roman, théâtre, poésie), plus tout document au choix du candidat portant sur la réception des œuvres

Déroulement des épreuves combinées en série L

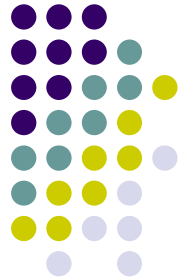

EPREUVES	TYPE D'EPREUVE	DEROULEMENT	FICHES D'EVALUATION
LV1 ou LV2	1 épreuve	10 min EOC - 10 min EOI	1 fiche d'évaluation (LV obligatoire)
LV1 ou LV2 + LVA	2 épreuves fusionnées	10 min EOC - 20 min EOI	1 fiche d'évaluation (Langue de spécialité)
LV1 ou LV2 + LELE	2 épreuves consécutives	10 min EOC - 10 min EOI 5 min EOC - 5 min EOI	2 fiches d'évaluation (LV obligatoire, LELE)
LV1 ou LV2 + LVA + LELE	2 épreuves fusionnées et une épreuve consécutive	10 min EOC - 20 min EOI 5 min EOC - 5 min EOI	2 fiches d'évaluation (Langue de spécialité + LELE)

Epreuves orales de contrôle (second groupe)

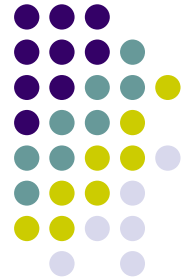

MODALITES
Préparation : 10 min Epreuve : 20 min
Le candidat soumet à l'examinateur la liste des notions étudiées dans l'année
L'examinateur propose deux documents en lien avec deux notions de la liste. Le candidat en choisit un.
Prise de parole en continu : 10 min Entretien avec l'examinateur : 10 min
Grille d'évaluation fournie

APTITUDES EVALUEES	
B2 – LV1	B1 – LV2
S'exprimer en continu Prendre part à une conversation Intelligibilité / recevabilité linguistique	

DOCUMENTS
Image publicitaire, dessin humoristique, oeuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question d'actualité…
Remplace la note d'écrit

Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat

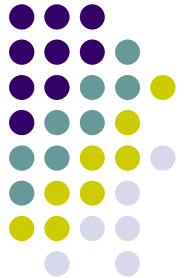

- Durée de l'épreuve d'expression orale :
  - Séries ES – S – technologique :

    10 min de préparation, 10 min d'interrogation
  - Série L :

    10 min de préparation, 20 min d'interrogation
- Le candidat présente la liste des notions et les documents étudiés dans l'année
- Série L :
  - LVA et LELE, mêmes conditions que pour les autres candidats.

Séries STD2A, ST2S

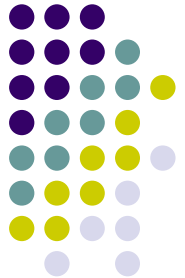

- Séries STD2A :
  - épreuve de LV2 facultative de 2013 à 2016
  - épreuve de LV2 obligatoire à partir de 2017
- Série ST2S :
  - épreuve de LV2 obligatoire à partir de 2014
- Enseignement de LV2 :
  - Quand il est proposé, l'enseignement de LV2 dans les séries technologiques est obligatoire, mais l'inscription à l'épreuve terminale est facultative.

Série STI2D et STL

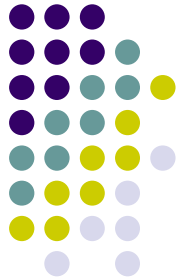

- LV2 :
  - épreuve facultative entre 2013 et 2016
  - épreuve obligatoire à partir de 2017

- Enseignement technologique en langue vivante étrangère (ETLV) :
  - épreuve obligatoirement dans la LV1 enseignée dans l'année
  - pas de possibilité de changer de langue à l'inscription

Epreuve d'enseignement technologique en LV1 - Séries STL et STI2D (en deux parties)

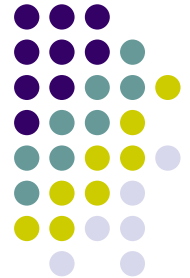

Conduite de projet	Présentation de projet
une fois dans l'année	au cours du troisième trimestre
épreuve orale individuelle conduite dans le cadre de l'épreuve de projet en enseignement scientifique	présentation d'un dossier scientifique et technique de 1 à 5 pages qui sert de support à l'évaluation

évaluation par l'enseignant de langue et l'enseignant de spécialité participant au suivi du projet

(/10)	(/10)

Candidats présentant un handicap

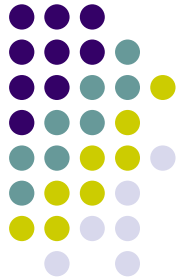

- Déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit :
  - demande de dispense par le candidat ;
  - par décision du recteur d'académie ;
  - sur proposition du médecin désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Dispenses :
  - « partie orale » des épreuves obligatoires de LV1 et/ou LV2 ;
  - « partie écrite » des épreuves obligatoires de LV1 et/ou LV2 ;
  - totalité des épreuves de LV2.
- Adaptation :
  - épreuve de Littérature étrangère en langue étrangère ;
  - LV1 et/ou LV2.

Textes de référence 1/3

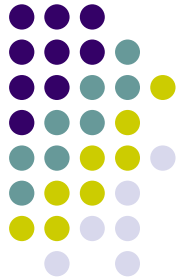

- Programmes d'enseignement de langues vivantes du cycle terminal pour les séries générales et technologiques :
  B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010

- Programme d'enseignement spécifique de littérature étrangère au cycle terminal de la série littéraire :
  B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010

- Propriété intellectuelle. Accord sur l'utilisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche :
  B.O. n°5 du 4 février 2010

Textes de référence 2/3

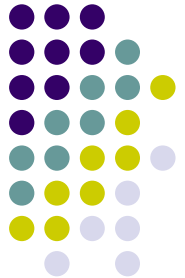

- Nouvelles épreuves du baccalauréat :
  J.O. : arrêté du 22 juillet 2011

- Description des nouvelles épreuves 2013:
  B.O. n°43 du 24 novembre 2011

- Grilles d'évaluation des épreuves orales 2013:
  Annexes du B.O. n°43 du 24 novembre 2011

- Rectificatif et complément :
  B.O. n°9 du 1er mars 2012

Textes de référence 3/3

- Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou une déficience visuelle

  B.O. n°12 du 22 mars 2012

- Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL, applicables à compter de la session 2013 :

  B.O. n°12 du 22 mars 2012

- Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2013 :

  B.O. n°12 du 22 mars 2012

Baccalauréat international

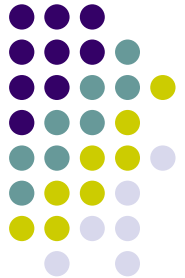

- OIB

  Les élèves de sections internationales en série L ne peuvent présenter ni LVA, ni LELE dans la langue de leur option internationale.

- ABIBAC

  Les élèves d'Abibac sont autorisés à passer LVA en allemand, mais pas LELE.